

3. *Principes d'aménagement pour les espaces caractéristiques de la commune*

3.1 *Les espaces publics majeurs et leur mise en réseau*

Les espaces publics majeurs qui ponctuent le territoire de la commune doivent être mis en valeur et leur *identité renforcée*. Bien qu'ils offrent des ambiances différentes, il faut rechercher une *cohésion dans leur aménagement*, pour souligner leur appartenance à la même commune. La signature de Villars-sur-Glâne sera renforcée par une mise en place unitaire des plantations, des luminaires, du mobilier urbain et du traitement des sols.

Aujourd'hui encore cloisonnés, les espaces publics majeurs méritent d'être mis en réseaux. Il s'agit donc de *renforcer leurs liaisons* et de les organiser comme une promenade ponctuée d'événements particuliers. Les piétons et les cyclistes doivent pouvoir circuler et s'orienter facilement, même si l'un ou l'autre de ces espaces n'est pas encore complètement aménagé.


Les espaces publics majeurs de la commune et leurs liens seront aménagés selon les directives des pages suivantes.

Au nord

Le futur espace public dans la zone d'activités de Moncor
Le centre d'achat du Jumbo
La place de Villars-Vert
Le futur espace public dans la nouvelle zone d'activités de Villars-Vert / Bertigny

Au sud

Le petit belvédère et le centre commercial des Dailles
La rue des Platanes
Le parvis de l'Église et la cour de l'ancienne école
La place du Château et le centre de rencontre de la Grange
L'étang et le centre sportif du Platy
La future place de quartier du Platy
Le hameau de Cormanon
Le centre scolaire et communal de Cormanon et le futur centre de Cormanon-Est
Les Martinets et les Daillettes



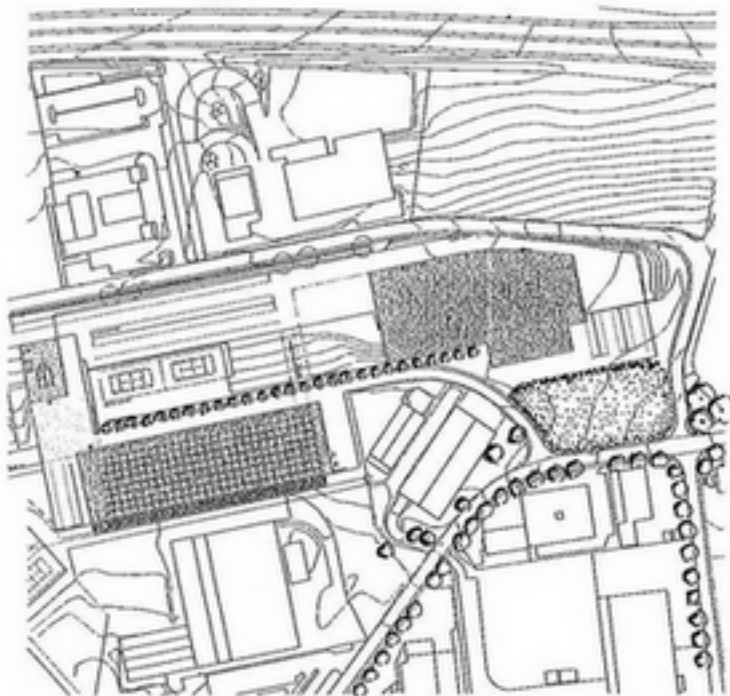
Les espaces publics majeurs de la commune doivent être mis en réseau

Le futur espace public dans la zone d'activités de Moncor

- Rehausser la qualité paysagère de la zone d'activités de Moncor de façon à lui donner un aspect de parc d'activités plutôt que de zone industrielle.
- Aménager de manière conviviale, en petits parcs, les espaces situés à la croisée des routes du Petit-Moncor et de Chandolan, par exemple pour les pique-niques des employés du secteur.
- Renforcer la végétation par des rangées d'arbres, des haies, des parterres de lavande le long des routes existantes, en particulier du côté du trottoir.



Routes et trottoirs, espaces publics actuellement peu attrayants de la zone d'activités de Moncor

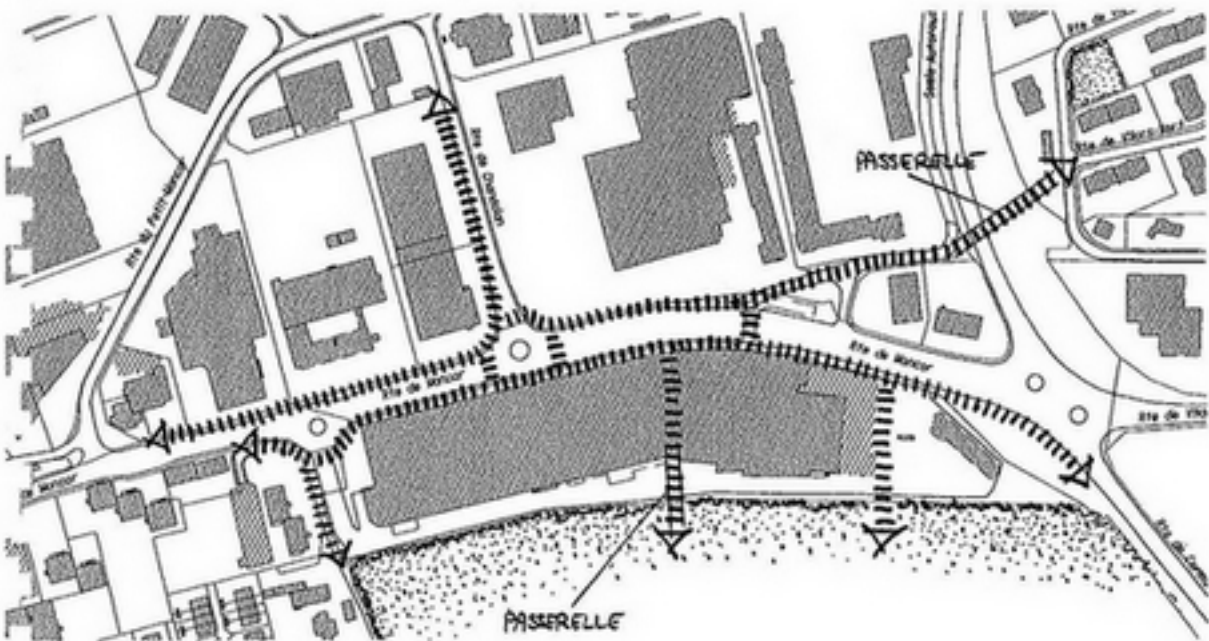


*Projet d'une nouvelle manufacture Usiflamme (Atelier d'architecture Serge Charrière SA)
Proposition d'aménagement de la route des Biches et du carrefour des routes du Petit-Moncor et de Chandolan*

Le centre d'achat du Jumbo

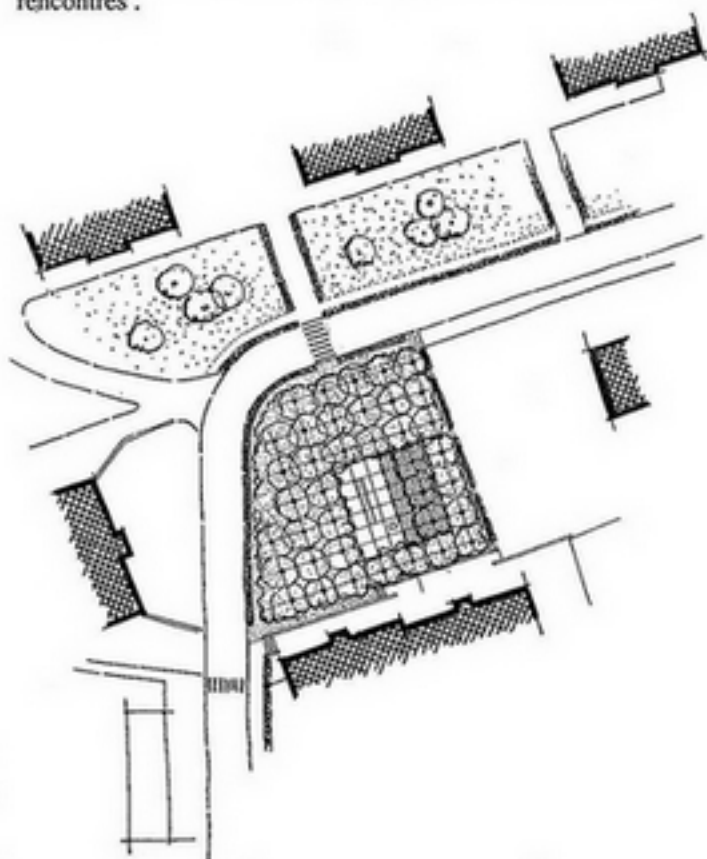
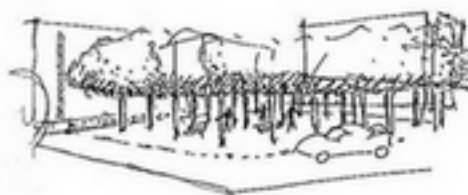
- Assurer une meilleure liaison piétonne entre ce centre particulièrement attractif et le quartier de Villars-Vert, en aménageant une passerelle par dessus la semi-autoroute.
- Revaloriser la liaison vers le Bois de Belle-Croix et la zone d'activités de Moncor.

Réf.: Plan d'aménagement de détail "Les Echelettes"



La place de Villars-Vert

- Restructurer cette petite zone de "no man's land" en place de rencontres et de jeux.
- Relier la place aux espaces extérieurs du quartier par des rangées d'arbres et des haies.
- Prévoir la possibilité d'aménager un pavillon servant de lieu de rencontres .

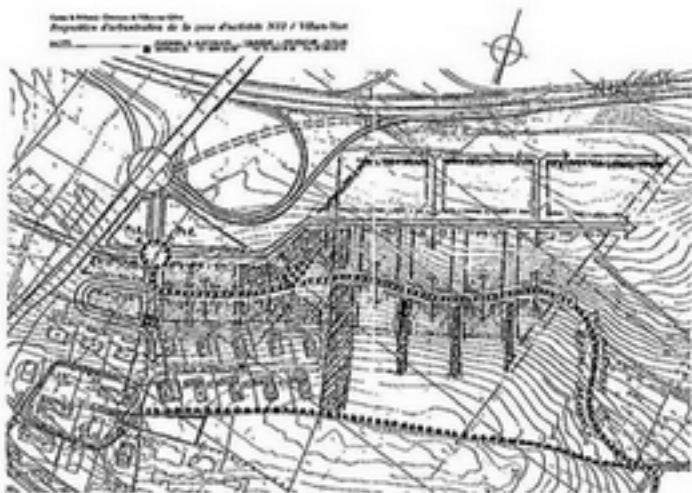


*Proposition pour
l'aménagement d'une place
de quartier*

Le futur espace public dans la nouvelle zone d'activités de Villars-Vert / Bertigny

- Prévoir dans la structure du plan de quartier un espace public majeur regroupant commerces, cafés-restaurants, lieux de rencontres et de détente.
- Eviter l'isolement de ce nouveau secteur d'activités et le relier par des parcours piétonniers sûrs et aisés aux quartiers de Moncor, de Villars-Vert et du Guintzet.
- Paysager l'ensemble des espaces extérieurs.

Proposition d'urbanisation de la nouvelle zone d'activités; croquis de 1993 qui inclue les principes d'aménagement énumérés ci-dessus, ainsi qu'une structure paysagère du secteur et le thème de "l'architecture réclame" du côté A12

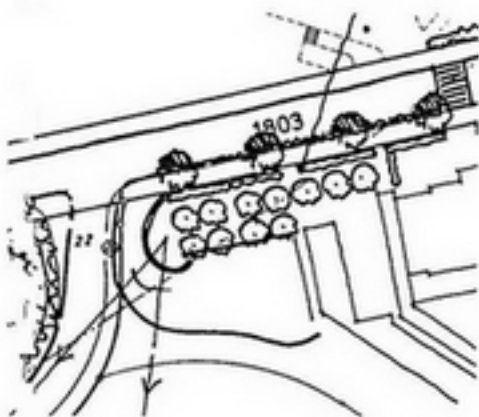


L'étude (Concept 1, 1998) du bureau CIC Fribourg SA doit être complétée par une étude urbanistique et paysagère selon les mêmes principes

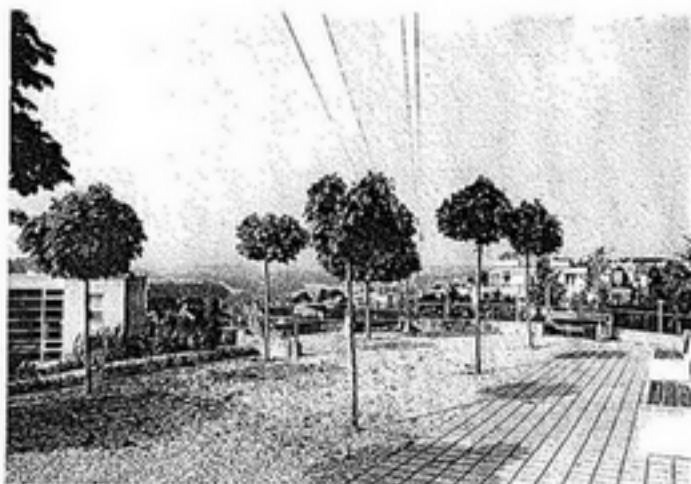


Le petit belvédère des Dailles

- Entretien cet endroit afin de le rendre plus convivial.
- Installer un jeu particulier et attractif pour donner envie aux passants de s'attarder à cet endroit.

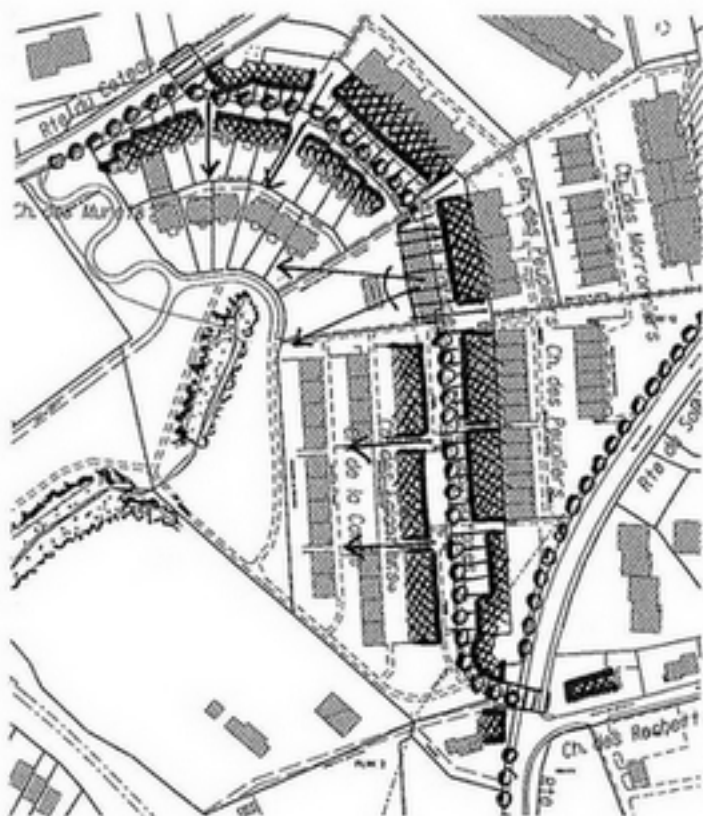
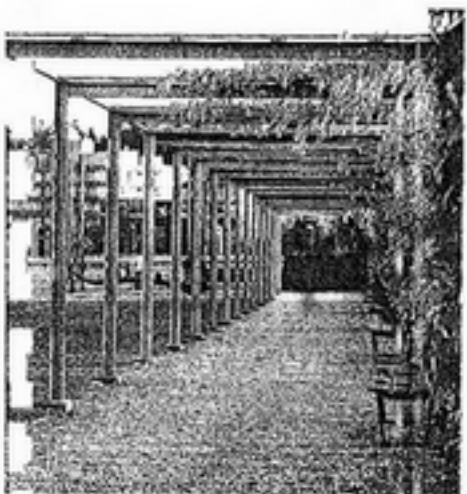


*Une demi-sphère en acier:
un jeu simple apprécié des
enfants*



La rue des Platanes

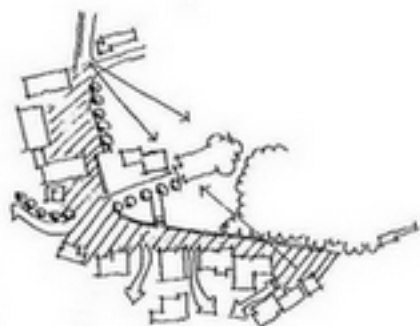
- Encourager une activité ou une affectation bien déterminée pour l'esplanade située au-dessus du centre de quartier (par ex. un marché artisanal, une terrasse de café, un espace de jeux etc.).
- Rendre cette esplanade moins minérale et moins éblouissante, mais plus conviviale, par exemple par une grande pergola aménagée avec des plantes grimpantes, voire avec de grands parasols offrant de l'ombre aux passants.
- Mettre en évidence les entrées de la rue des Platanes aussi bien du côté de la route du Coteau que de la route de l'Eglise, en prolongeant les accès piétons sur la chaussée vers le trottoir opposé.



Le parvis de l'Eglise et la cour de l'ancienne école

- Améliorer la transition entre le parvis de l'Eglise et la cour de l'ancienne école par un escalier.
- Requalifier le route, planter une allée d'arbres et modérer la circulation sur ce tronçon.

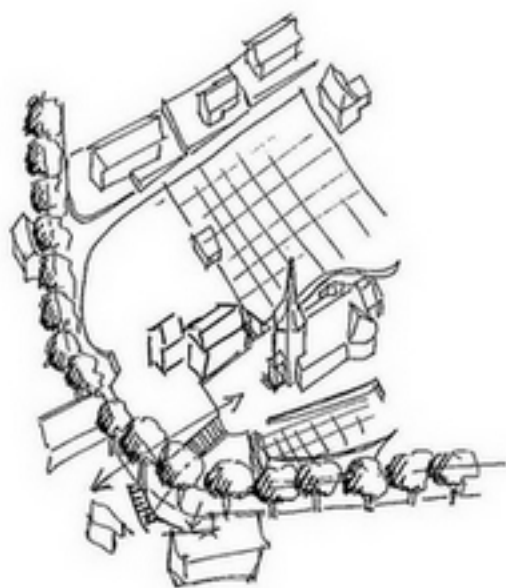
Réf.: PAD n°47 Réglementation de la zone d'intérêt général secteur Eglise



Esquisse de principe (1987)



*Plan cadastral de 1850
montrant les environs de
l'Eglise*

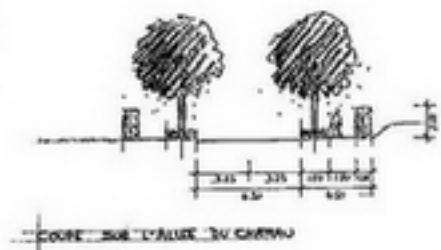
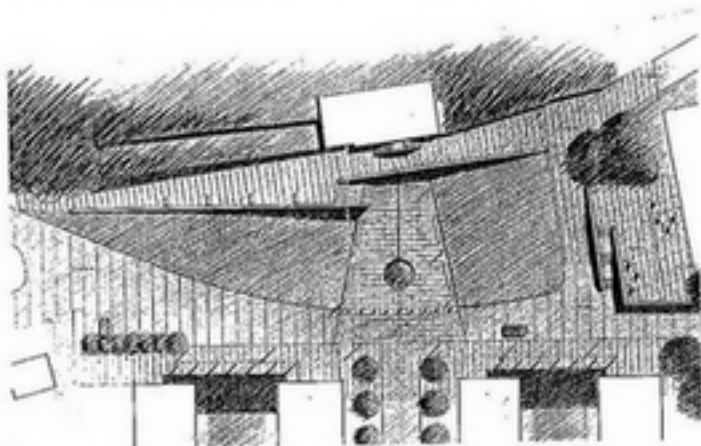


La place du Château et le centre de rencontres de la Grange

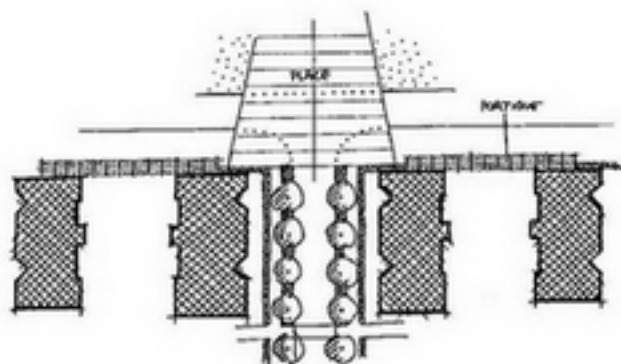
- Mettre en oeuvre le projet de la place du Château et de son allée par étapes successives sans perdre sa cohérence.
- Réaliser les constructions périphériques de manière à ne pas compromettre le projet de la place.
- Favoriser des rez-de-chaussée ouverts et conviviaux, prévoir la possibilité de les affecter à des activités, afin d'assurer l'animation de la place.
- Coordonner par rapport à ce projet les aménagements des constructions, en particulier les niveaux et les terrasses, les traitements des sols, les plantations, l'éclairage et le mobilier urbain.



Avant-projet de la place du Château (Richter et Dahl Rocha architectes SA)

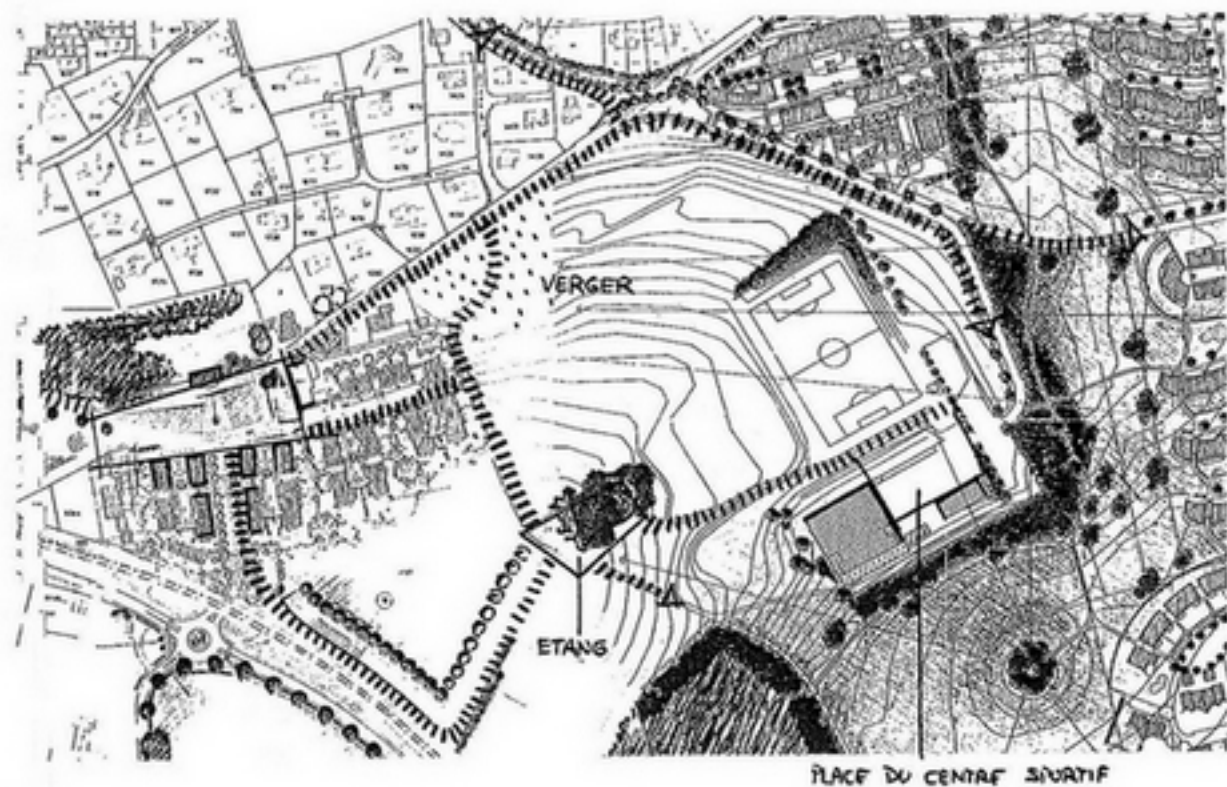


Croquis de projet, 1999



L'étang et le centre sportif du Platy

- Rendre plus sûrs et plus accueillants les cheminements piétonniers entre la place du Château et le quartier du Platy en passant soit par l'étang et le centre sportif soit par la route des Préalpes.
- Renforcer la végétation sur ces cheminements, en particulier par la plantation d'arbres le long de la route des Préalpes.
- Introduire le thème de l'eau, du sable et du gravier dans la place de jeu de l'étang (voir chapitre 3.4).
- Requalifier la place du centre sportif en fonction des activités de la maison des jeunes.
- Replanter le verger vieillissant avec d'anciennes variétés à hautes tiges.



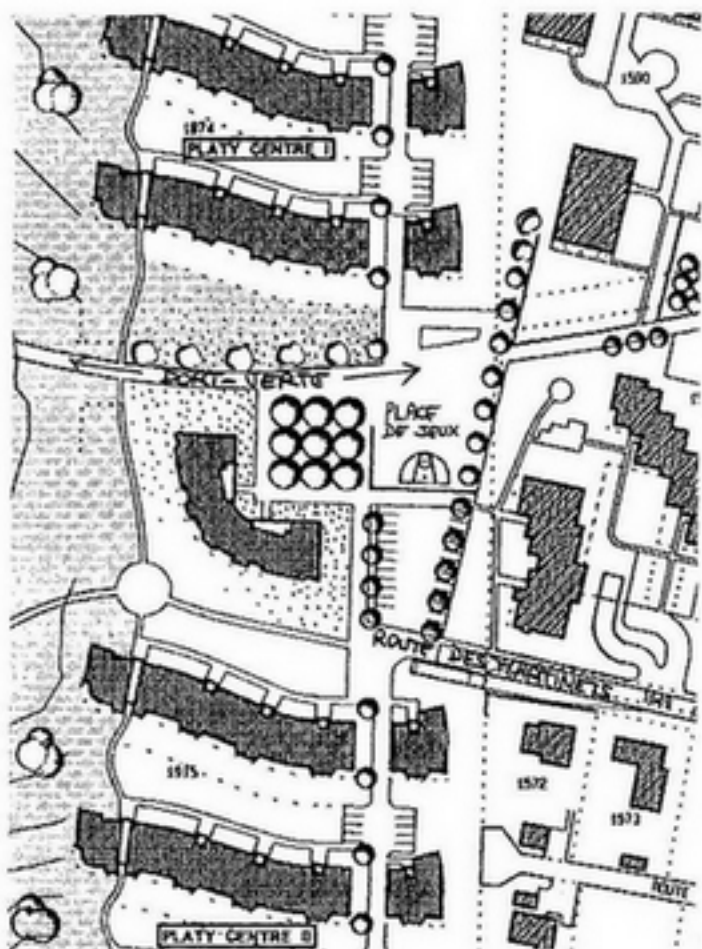
La place de quartier du Platy

- Revoir le projet du plan d'aménagement de détail et mettre en valeur cette place comme un arrêt privilégié sur le parcours de la Dort-Verte.
- Réaliser cette place en coordination avec la construction des bâtiments de Platy Centre II et des espaces extérieurs.

Réf.: Plans d'aménagement de détail parc du Platy et de Platy Centre II (Atelier CAD + Arch. Jacques Python SA)



Exemple de place arborisée
avec un sol en stabilisé (Jardin
du Luxembourg, Paris)



Le hameau de Cormanon

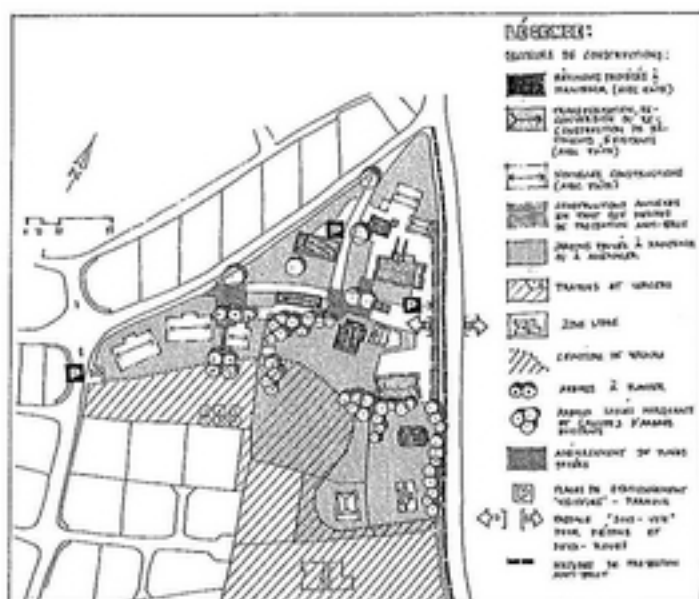
Le hameau de Cormanon a fait l'objet d'un plan d'aménagement de détail décrivant avec beaucoup de soin le *traitement des espaces extérieurs*.

- Suivre les directives accompagnant le règlement du plan d'aménagement.
- Adapter les directives des mesures de protection antibruit et des constructions annexes le long de la route de Cormanon au concept général développé pour celle-ci (voir chapitres 3.6 et 4.9).
- Revoir le choix des luminaires (directives pour l'article 13 pavement et mobilier urbain) en fonction des propositions pour les autres quartiers de Villars-sur-Glâne (voir chapitre 4.11).

Réf.: Plan d'aménagement de détail du hameau de Cormanon, avril 1988



Exemples de directives d'aménagement pour renforcer le caractère unique du hameau de Cormanon, tirées du plan d'aménagement de détail



*Le centre scolaire et communal de Cormanon et le futur
Espace Nuithonie à Cormanon-Est*

- Organiser la centralité de Villars-sur-Glâne autour du futur Espace Nuithonie que formeront le théâtre, le centre commercial de Cormanon-Est et le centre administratif et l'actuel centre scolaire de Cormanon.
- Réaliser les liens de cette centralité vers l'est en direction de Fribourg et du quartier de Beaumont, vers l'ouest en direction du quartier du Platy par la Dort-Verte.

Réf.: Projet Descombes Architectes



3.2 La Dort-Verte

Le concept d'aménagement de la Dort-Verte élaboré en 1993 et approuvé par le Conseil communal est toujours d'actualité. Il s'agit de *poursuivre et de compléter sa concrétisation*. La Dort-Verte, comme son nom l'indique, doit devenir une succession d'accents végétaux dont certains doivent être densifiés.

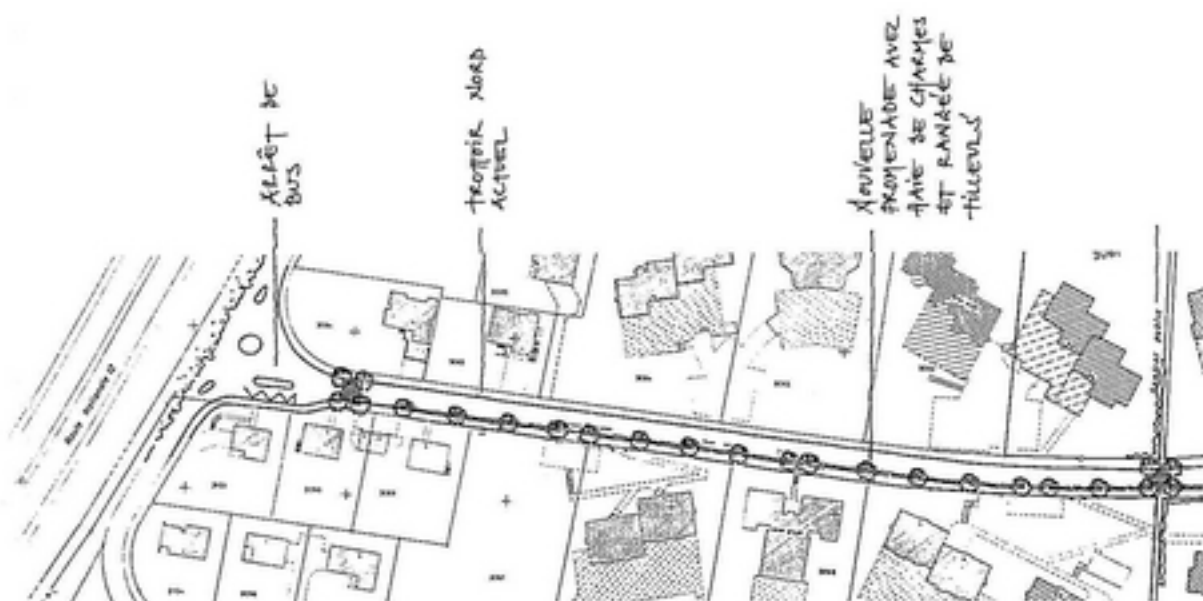
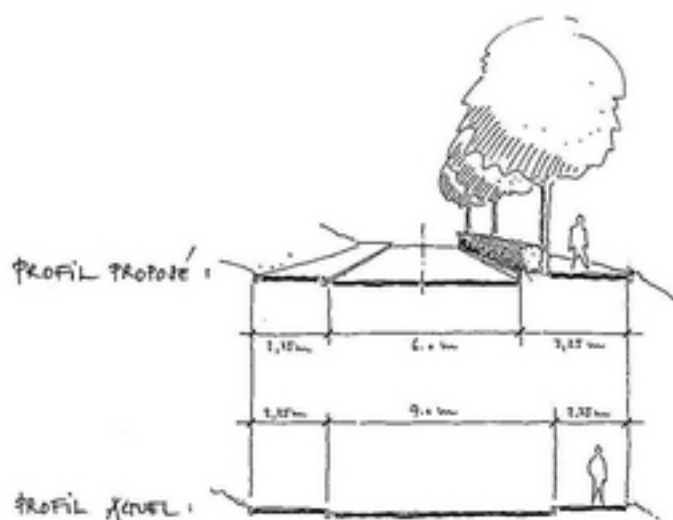
- Donner une identité propre à cet axe vert fort et significatif, divisé en différentes séquences paysagères, qui traverse d'est en ouest tout le territoire de la commune.
- Développer par étapes le paysage de la Dort-Verte tout en gardant la cohérence sur l'ensemble du tracé.
- Rendre perceptible ce corridor de verdure, en renforçant sa masse végétale, même si à long terme il est destiné au passage d'un axe de transports en commun.
- Souligner le caractère végétal de cette promenade et la relier au futur quartier de Cormanon-Est en suivant les directives par tronçons indiquées ci-après.
- Traiter le sol en stabilité ou en bitume sur l'ensemble du tracé.
- Installer un éclairage et un mobilier urbain cohérents et identiques sur toute la longueur (voir chapitres 4.10 et 4.11).

Tracé de la Dort-Verte

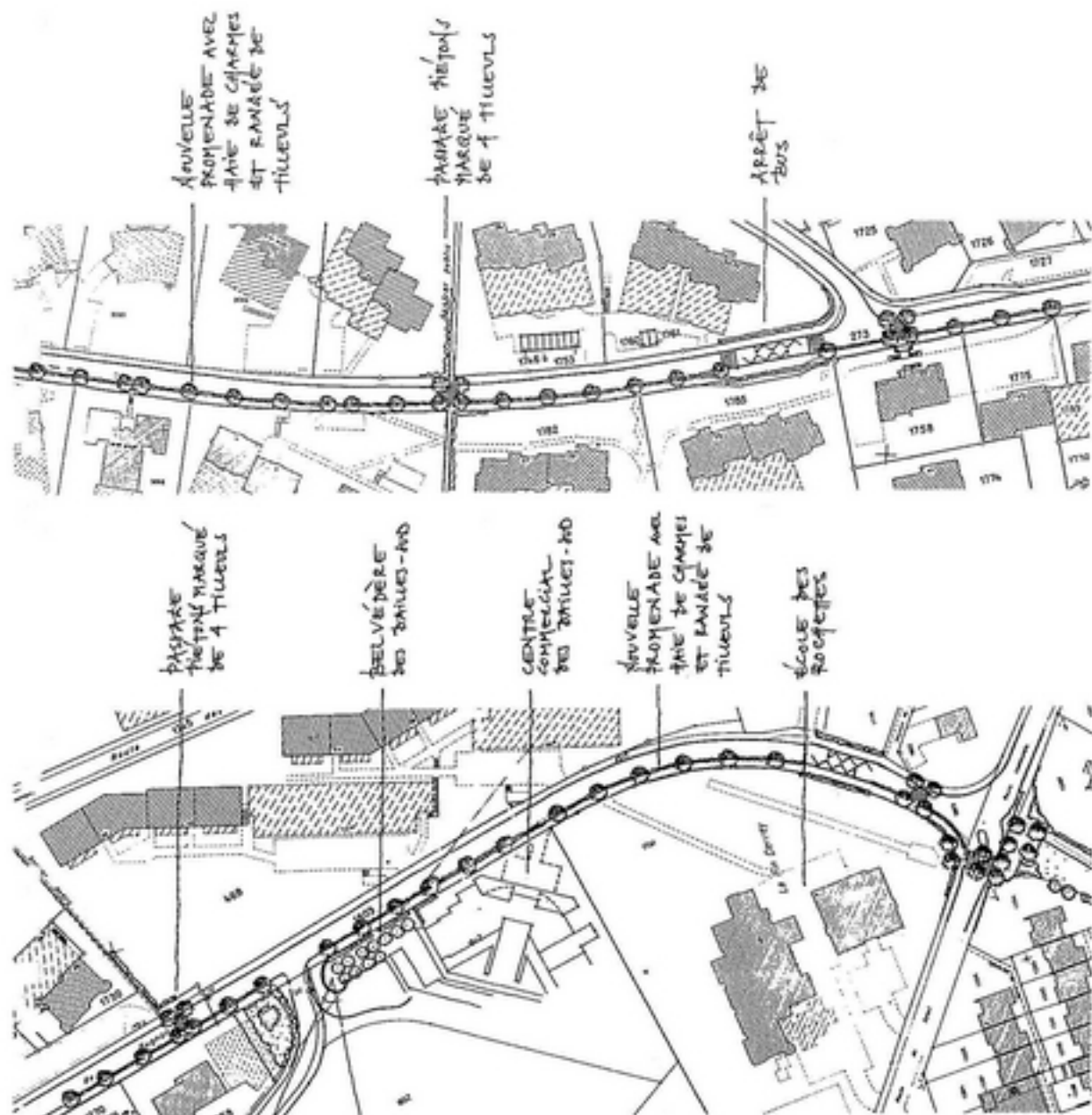
Réf.: Concept d'aménagement de la Dort-Verte et art. 17 RCU



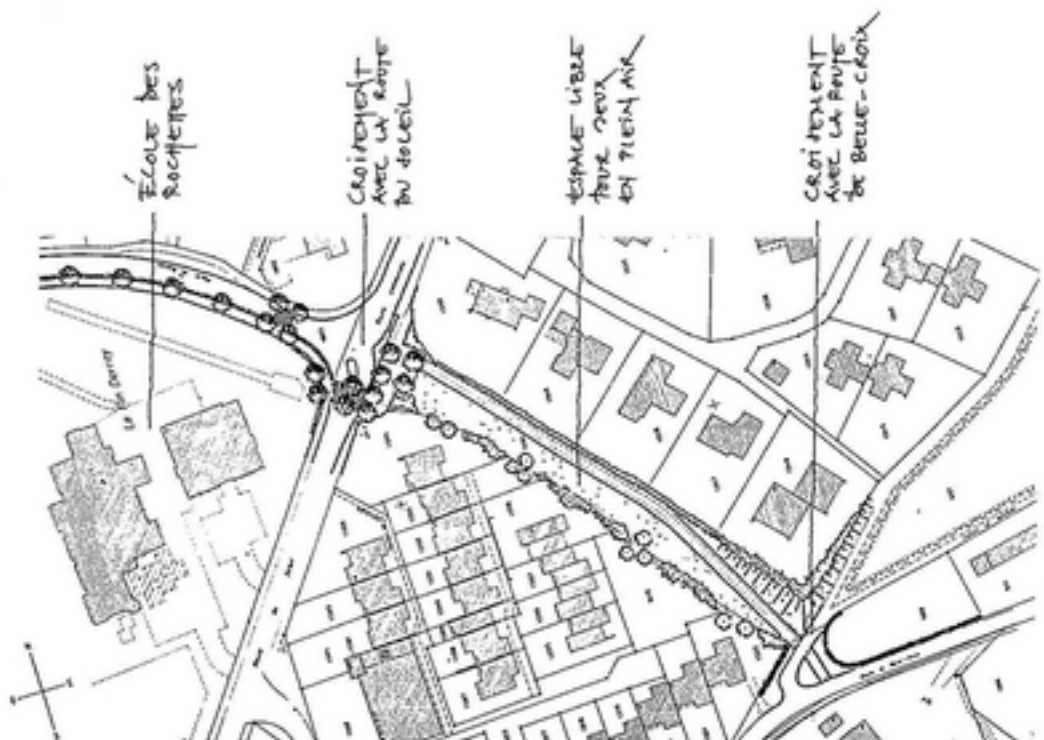
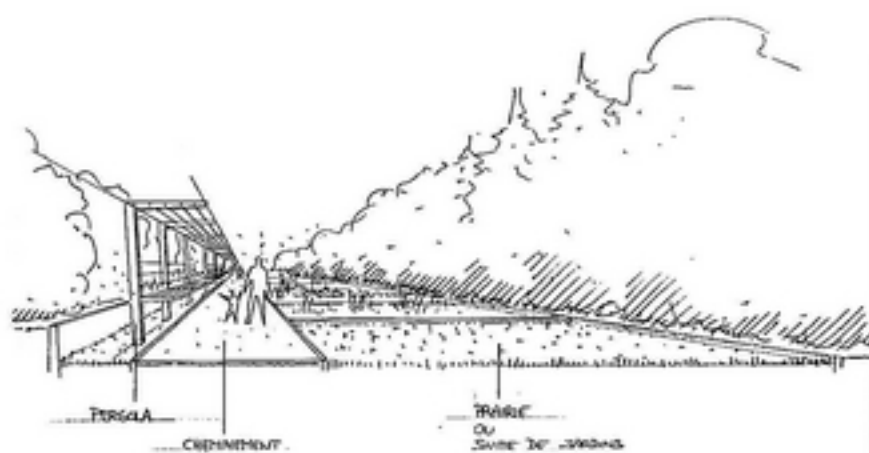
Tronçon I "En longeant la route du Bugnon"



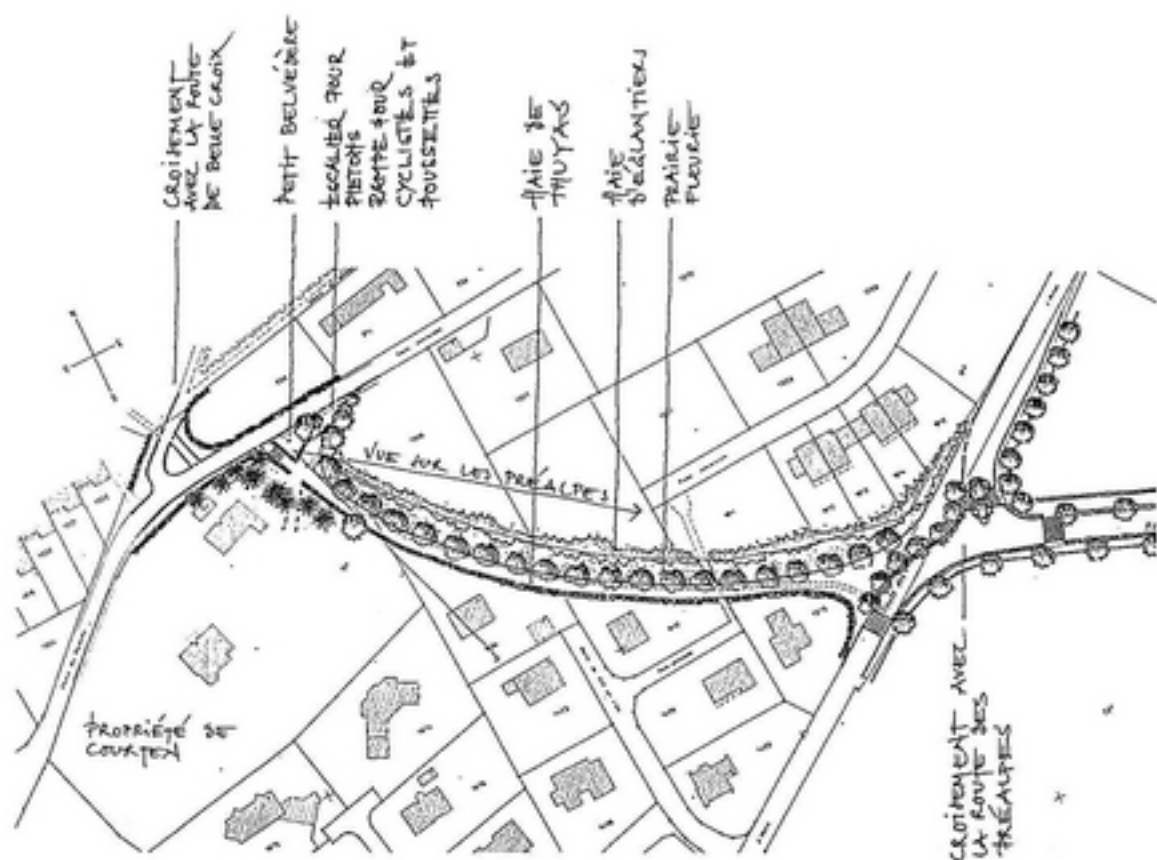
Tronçon I (suite) "En longeant la route du Bugnon"



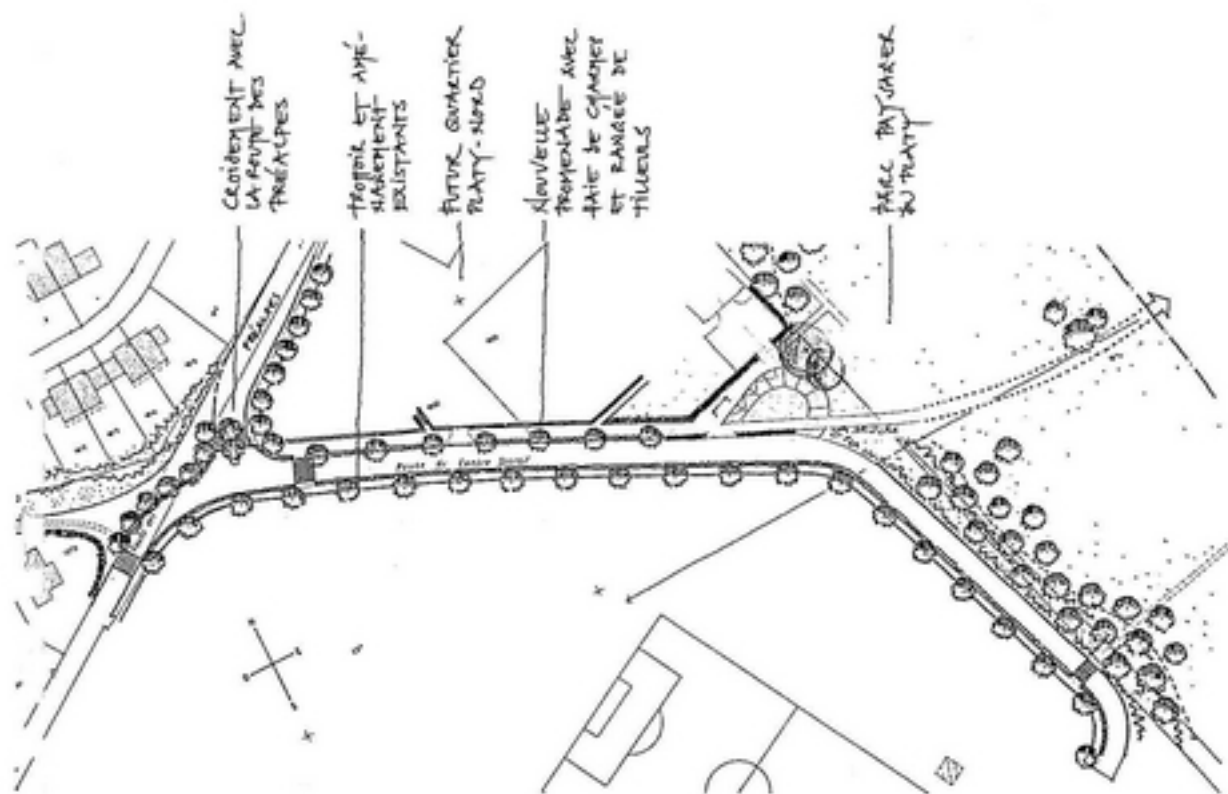
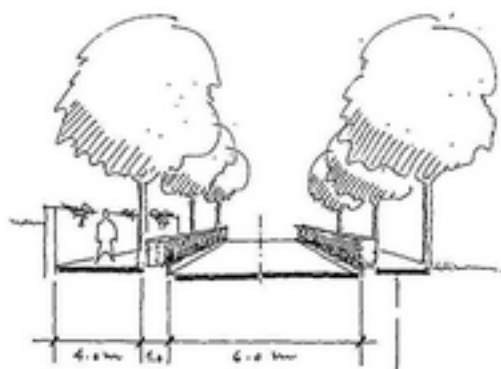
Tronçon II "A travers les Rochettes"



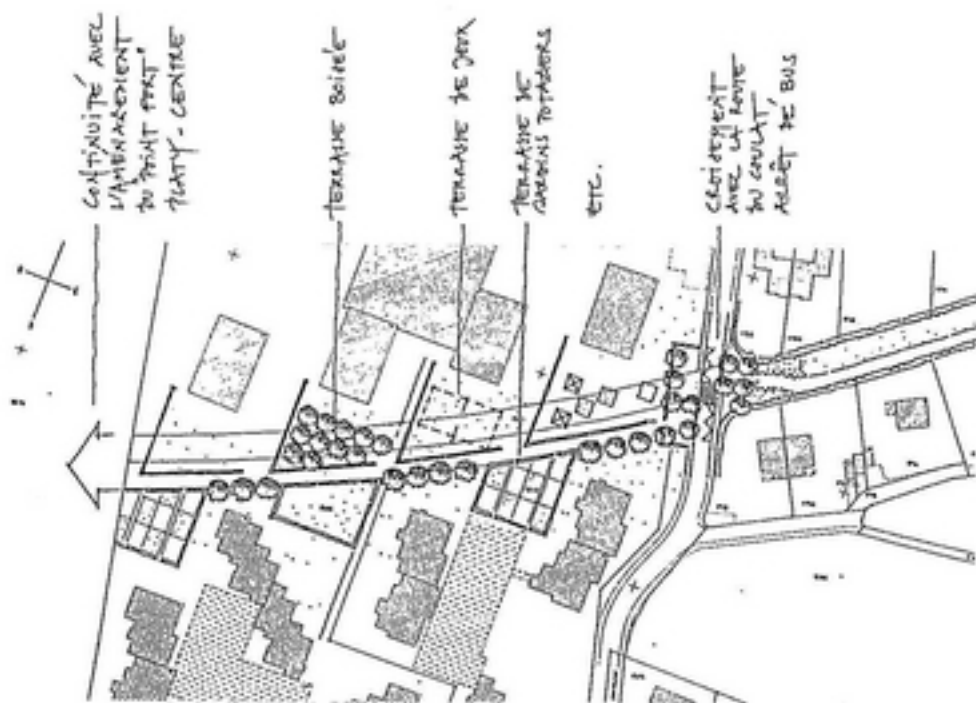
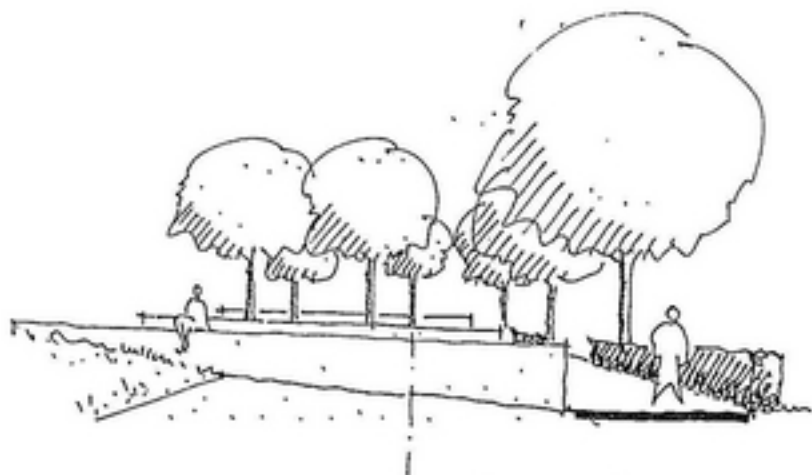
Tronçon III "A travers Belle-Croix"



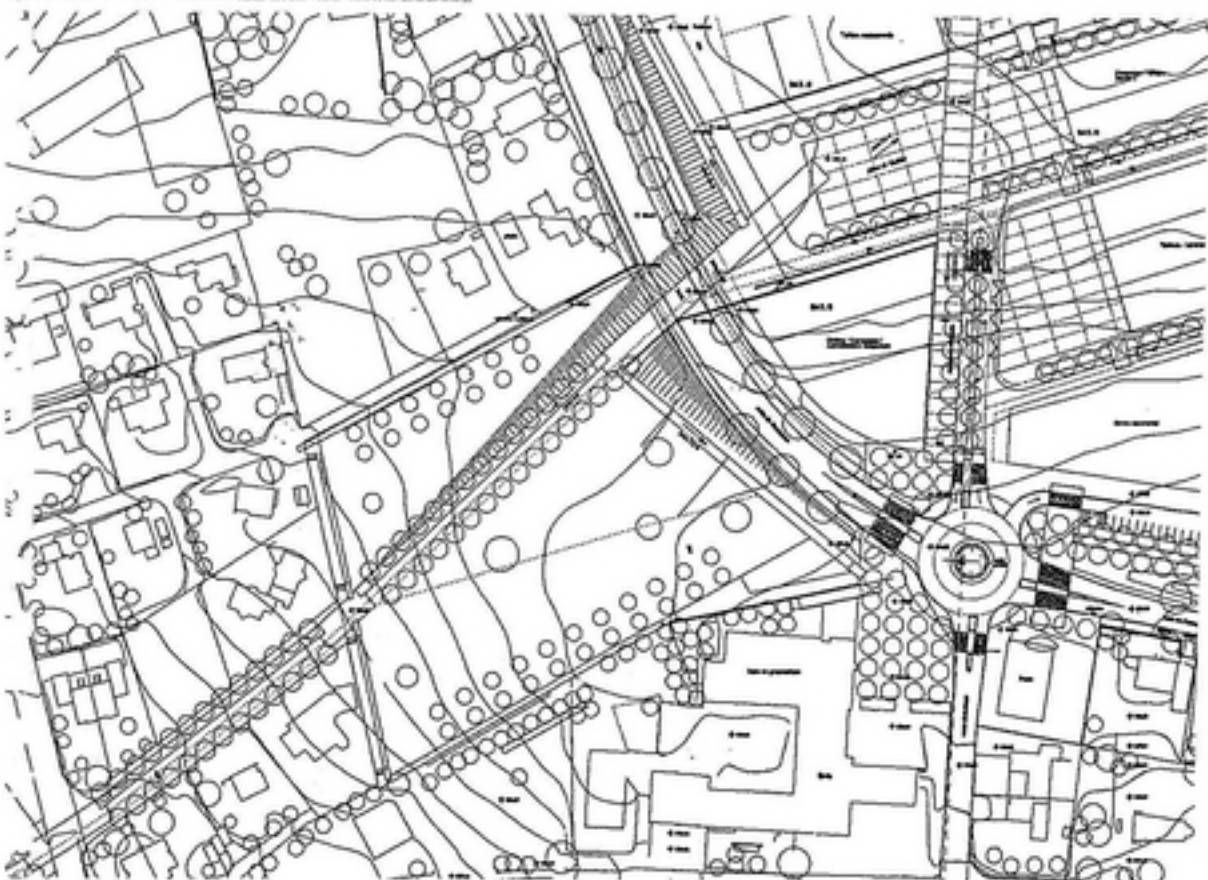
Tronçon IV "Le long du Platy-Nord"
Tronçon V "A travers le parc paysager du Platy"



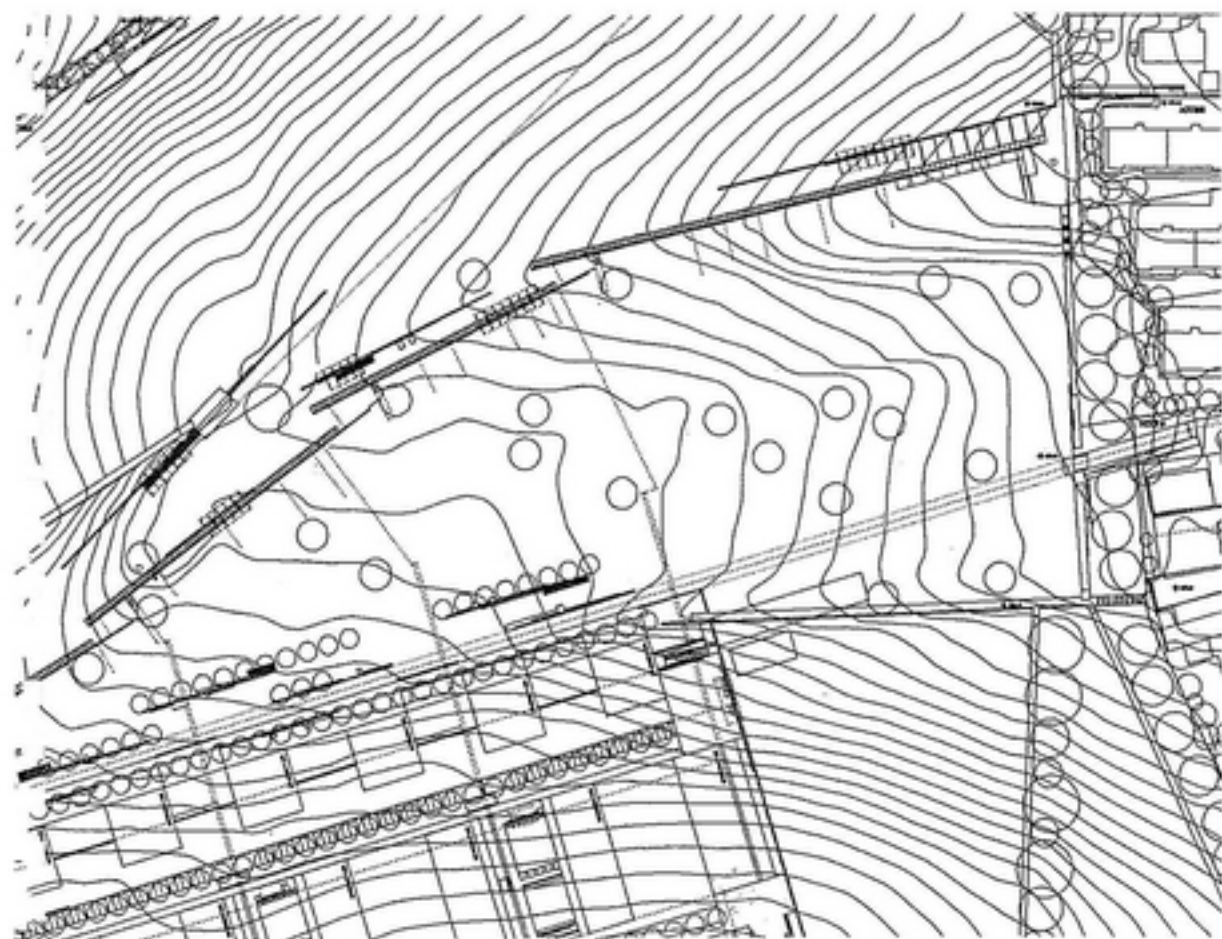
Tronçon VI "A travers Platy-Centre"
Tronçon VII "A travers le Coulat"



Tronçon VIII "A travers le Grand-Clos"



Tronçon IX "A travers le parc de Cormanon-Est"



Projet Descombes Architectes

3.3 Les forêts, les parcs et leurs transitions avec le domaine bâti

Le bois de Moncor, le bois de Belle-Croix et le futur parc de Cormanon-Est sont les trois grands espaces naturels et récréatifs de Villars-sur-Glâne. Ils sont complétés par le parc et le bois du Platy, par l'espace vert entre Villars-Vert et le Guintzet, souligné par la promenade des Tilleuls, par la combe du coteau des Dailles et par les rives boisées de la Glâne.

Certains de ces espaces pourraient être *renforcés dans leur identité par des affectations spécifiques et un thème dominant*, par exemple:

- un parc archéologique dans le bois de Moncor qui mette en valeur le tumulus, la tombe princière de l'âge du fer et les chemins creux,
- un espace de détente et de loisirs dans un parc paysager qui mette à profit la colline de Champriond et le vallon humide du futur parc de Cormanon-Est (voir projet Descombes Architectes),
- un lieu de promenades et de jeux sans infrastructures spécifiques dans le parc du Platy (voir plan d'aménagement du Parc du Platy).

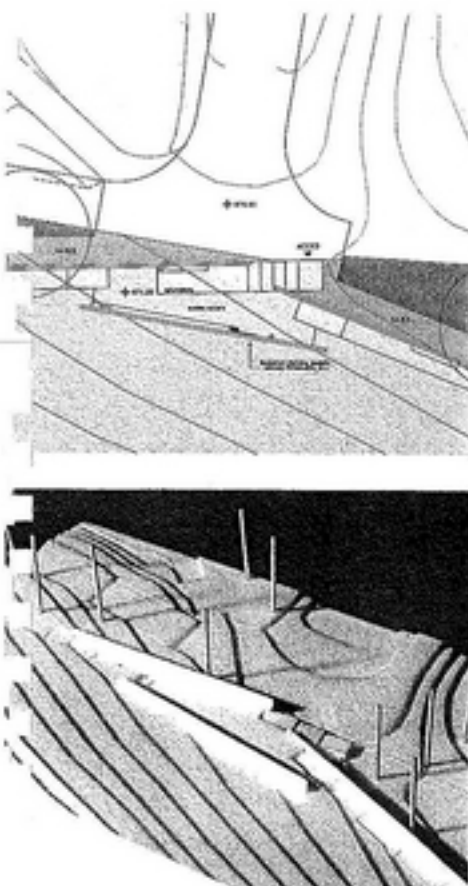
- Traiter "la couture" entre le domaine bâti et les espaces verts et récréatifs en créant une transition sensible et attractive aussi bien pour les habitants du quartier que pour les promeneurs.

Réf.: La lisière du domaine bâti définie dans les PAD 54-55-56 vers le parc du Platy

- Marquer systématiquement les seuils entre le domaine bâti et les espaces verts et récréatifs, afin qu'ils soient analogues et cohérents sur tout le territoire de la commune et qu'ils deviennent un thème de la signature de Villars-sur-Glâne (voir chapitre 4.2).

Réf.: Projet de lisière du parc de Cormanon-Est

Fiche technique n°15 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)



Exemple de seuil entre domaine bâti et espace vert: plan et maquette de principe pour un accès au parc de Cormanon-Est (Descombes Architectes)

3.4 Les espaces de jeux

Ces espaces sont répartis sur tout le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne. Les aménagements actuels sont de *qualité diverse*. Certains méritent d'être réaménagés.



"Les enfants - la société de demain - ont besoin de lieux de vie et d'exercices dans lesquels ils puissent tester leurs capacités et leurs forces et qui leur donnent l'occasion de prendre des risques mesurés, de voir ce dont ils sont capables et d'apprendre à se débrouiller tout seuls."

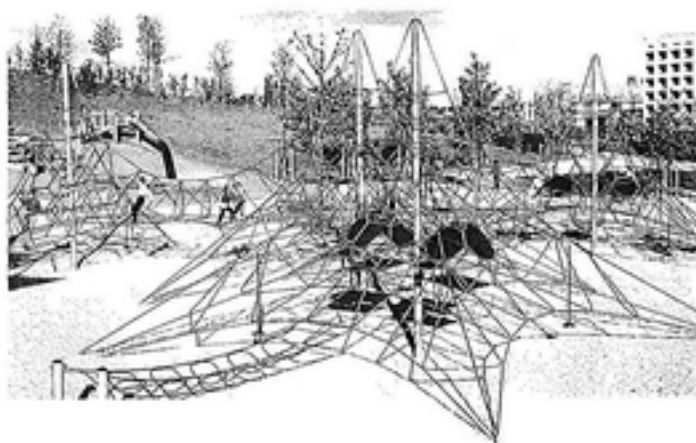
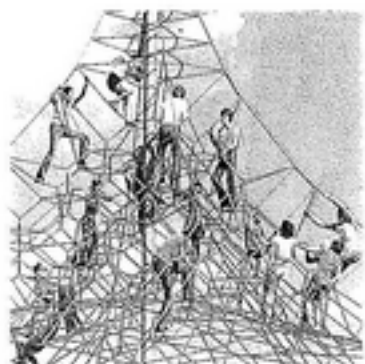
Traduction tirée de Wolfram Graubner, Spielstationen zur Entfaltung der Sinne

- . Faire valoir la complémentarité entre ces différentes places de jeux afin qu'elles soient toutes attractives et ne se ressemblent pas.
- . Aménager chaque espace de jeux selon un thème spécifique comme l'eau, la vue, le sport, le mouvement, le labyrinthe, le recueillement, etc.
- . Organiser ces places de jeux en mettant en valeur les qualités spatiales, topographiques et environnementales du lieu et en tirant parti d'ambiances différentes (forêt, coteau, environnement bâti, etc.).
- . Assurer la convivialité et la sécurité de ces places ainsi que leur accessibilité sans danger pour les enfants depuis les quartiers voisins.
- . Améliorer les cheminements entre les différentes places de jeux sous forme d'un réseau piétonnier et cyclable attractif, pour favoriser l'utilisation de ces différents espaces.

Réf.: Fiche technique n° 21 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)

*Les places de jeux de Villars-Vert
et près du centre paroissial*

Thèmes: le sport, le mouvement, l'escalade, la glissade.



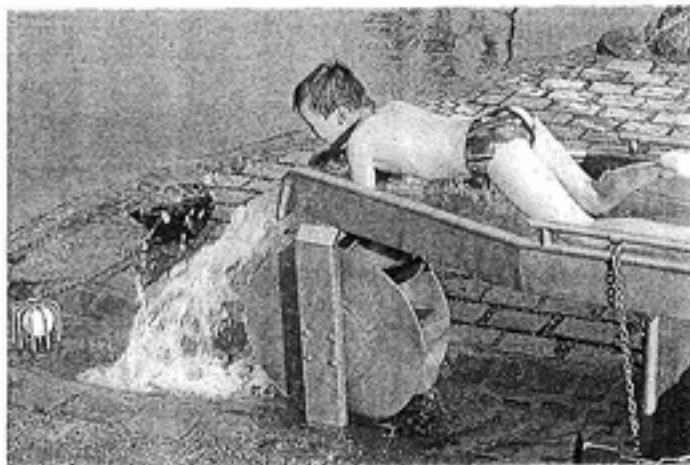
*Propositions d'installation
(à choix)*

La place de jeux au réservoir

Thèmes: la vue, l'eau.



*Coupe de principe:
une passerelle entre le centre
commercial et le bois de
Belle-Croix; une place de
jeux avec tour panoramique*



*Propositions d'installation
(à choix)*



La place de jeux des Dailles Sud

Thèmes: l'expérimentation, le son, le toucher.



*Propositions d'installation
(à choix)*

La place de jeux près de l'étang du Platy

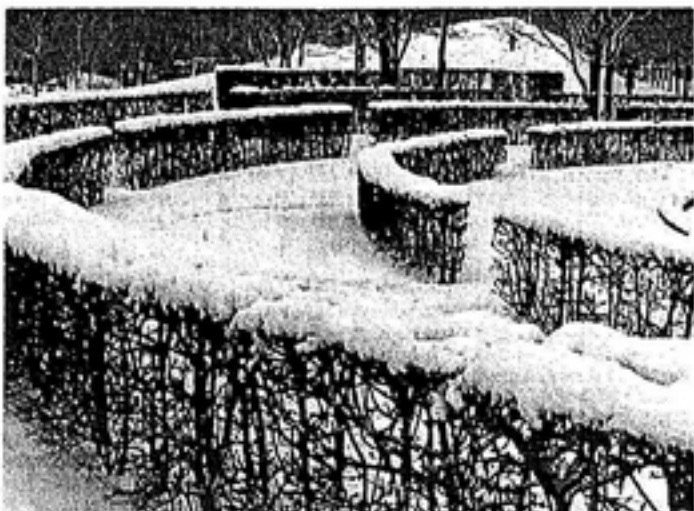
Thèmes: l'eau, le sable, le gravier.



*Propositions d'installation
(à choix)*

Les places de jeux au chemin du Couchant et près de la Gare

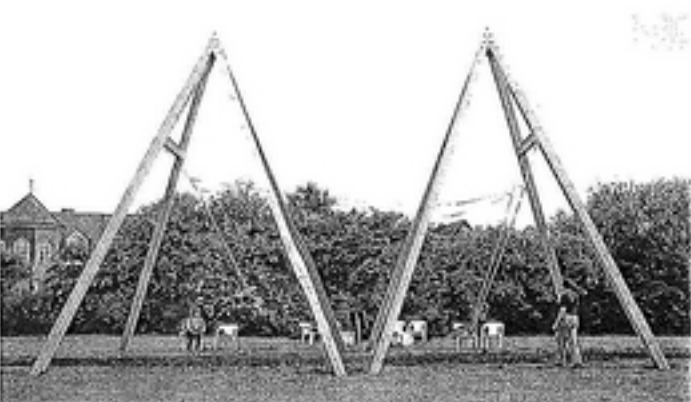
Thèmes: la cachette, le labyrinthe, le deuil, le recueillement.



*Propositions d'installation
(à choix)*

La place de jeux près du home des Martinets

Thèmes: l'équilibre, la balance, l'interaction avec le home pour personnes âgées.



*Propositions d'installation
(à choix)*

La future place de jeux de Cormanon-Est

Thèmes: le mouvement, l'acrobatie, le skating (inline skate, planche à roulettes, mountain-bike etc.).

(Jeux généralement interdits à cause de leur nuisance sonore)



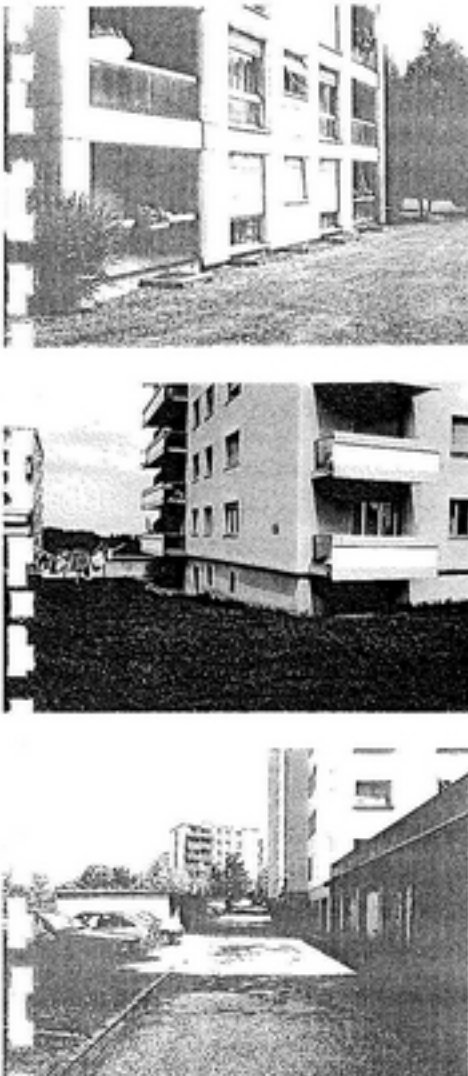
*Propositions d'installation
(à choix)*

3.5 Les aménagements extérieurs des ensembles résidentiels

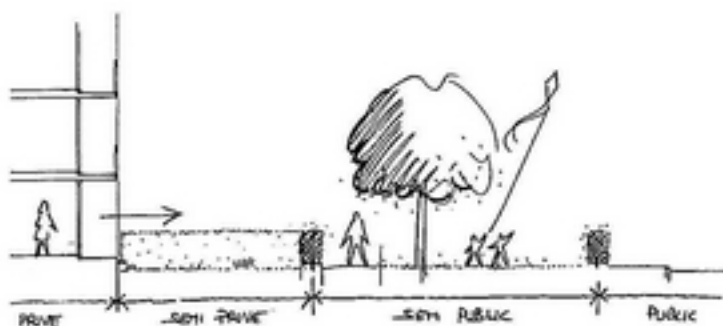
Les aménagements extérieurs des ensembles résidentiels sont parfois peu attrayants et mal entretenus. Les autorités communales incitent les propriétaires à *requalifier* ces espaces dans le but de *rehausser la qualité résidentielle* des ensembles. Les propositions suivantes sont également valables pour les nouveaux ensembles qui vont être édifiés à Villars-sur-Glâne.

- Intégrer ces aménagements dans un paysage plus large, celui de l'ensemble d'un quartier, et les inscrire dans la topographie du lieu.
- Prendre en compte la transition du domaine bâti avec le paysage environnant, en accordant une plus grande intimité aux rez-de-chaussée par des plantations adéquates et en aménageant des espaces semi-publics et publics qui favorisent la convivialité entre les usagers.
- Retravailler les accès, les entrées et les halls pour les rendre plus conviviaux, leur conférer une identité et donner un sentiment d'appartenance aux habitants.
- Proposer la création de petits jardins privés, de jardins potagers, de locaux pour cycles et poussettes et des ateliers ou locaux de réunion.
- Aménager des places de stationnement regroupées sous forme de parkings semi-couverts par des arbres ou des pergolas et avec des sols perméables.
- Rehausser la qualité environnementale de chaque ensemble locatif par un travail sur le relief, le choix des plantations, le traitement des sols et l'emplacement du mobilier urbain.

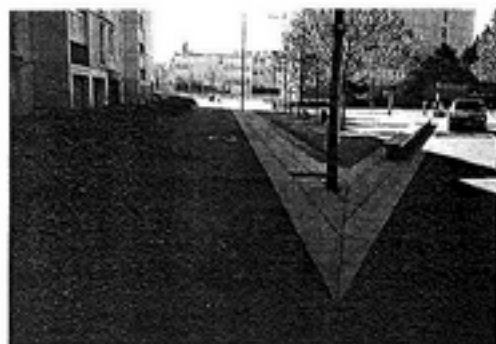
Réf.: Fiche technique n° 12 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)



Espaces extérieurs peu conviviaux à Villars-sur-Glâne



Degrés de privatisation des espaces



*Exemple de requalification
des aménagements extérieurs
d'un grand ensemble
résidentiel: Quartier du
Prainet à Décines, Lyon
(Ilex Paysagistes)*

3.6 Les routes principales à caractère paysager

Route de Payerne
Route de Villars
Route de Cormanon
Route de Matran
Route de Condoz
Route de la Glâne

Ces routes, qui constituent les "entrées" de Villars-sur-Glâne, ont un rôle déterminant à jouer pour l'identité spatiale de la commune.

- Reconstituer une des caractéristiques paysagères du territoire fribourgeois qui est l'alignement d'arbres le long des chaussées et qui a disparu pour des questions de sécurité et de confort des automobilistes.
- Souligner la trace en courbes douces des routes principales sur le territoire de la commune en replantant le long des chaussées des allées de tilleuls et des haies de charmes et en renforçant les liens entre les différents quartiers.

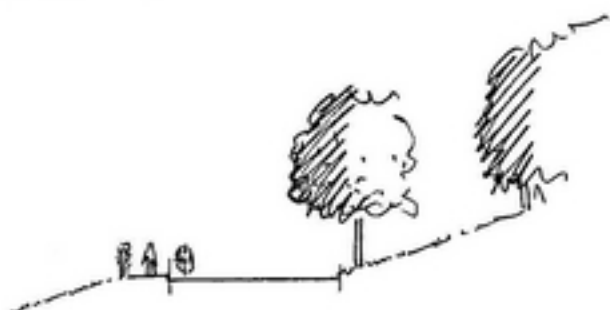
Réf.: Fiches techniques n° 2 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)



Exemple de routes
végétalisées
(Miami, Floride)

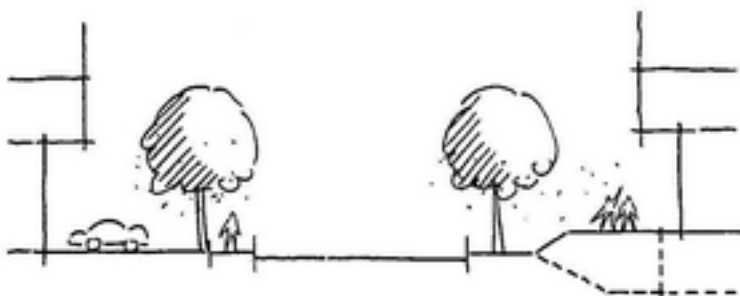
La route de Payerne

- Renforcer la limite végétale du côté du Bois de Moncor en plantant une allée de tilleuls côté nord de la route.
- Végétaliser le mur antibruit côté sud (lierre, vigne vierge, clématite, polygonome).



La route de Villars

- Poursuivre la rangée d'arbres replantée récemment sur le territoire de la commune de Fribourg en direction de Villars-sur-Glâne.
- Mettre à profit la transformation du garage Amag pour réaliser ce projet paysager.



La route de Cormanon

Cette artère restera une route à grand trafic traversant la commune. Son réaménagement doit atténuer ses effets perturbateurs et doit constituer des liens entre le futur quartier de Cormanon-Est et la commune.

Les projets d'aménagement liés à la route de Cormanon sont:

- la construction de deux nouveaux giratoires (route des Préalpes, route de la Berra),
 - l'adaptation de la géométrie de la chaussée à ces giratoires,
 - la réalisation de mesures antibruit le long de la route,
 - l'amélioration de la sécurité et du confort du piéton le long de la route et sur les passages de sécurité (en particulier celui en face de l'école de Cormanon),
 - le passage sous-voie de la Dort-Verte,
 - le remplacement des luminaires,
 - l'éventuelle construction d'une passerelle à la hauteur de la route des Martinets.
- . Prendre en compte tous ces projets dans une proposition de recomposition paysagère sur l'ensemble de son tracé, du giratoire de Belle-Croix à celui de la route de la Glâne.
- . Renforcer la plantation d'une allée de tilleuls, accompagnée d'une haie de charmes, sur toute la longueur de la route; reboiser le triangle entre les routes de Cormanon et des Eaux Vives.
- . Traiter l'aménagement de la route, des nouveaux giratoires, des écrans antibruit et l'éclairage selon les directives ci-après (voir chapitres 3.8, 4.6, 4.9, 4.11).

Réf.: Projet Descombes Architectes, PAD 34/35 Route de la Glâne



La route de Matran et route de Condoz

- Planter une allée de tilleuls et une haie de charmes sur toute la longueur de la route de Matran et la route de Condoz en analogie à la dizaine d'arbres encore existants à la sortie de la forêt de Condé. Ce nouvel élément paysager sera composé, côté sud de la route, de manière à laisser libres les vues protégées sur l'église du village.
- Remettre en valeur la croix existante au carrefour du Pré Neuf, qui sera réaménagé en giratoire, et planter des haies de charmes de manière à recomposer le site.

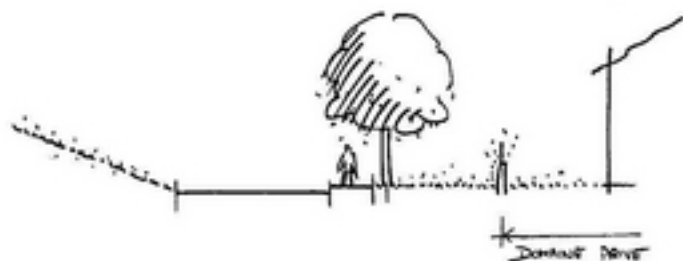
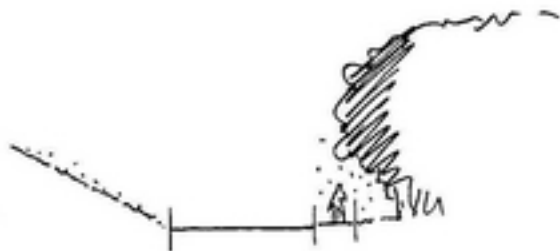
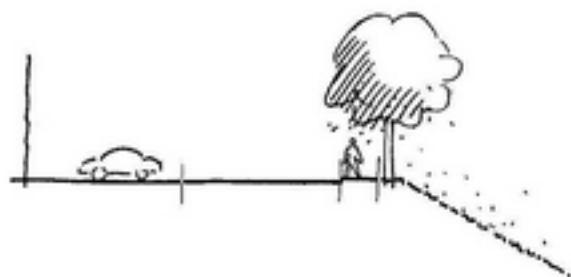
Réf.: Projet paysager de la route de Condoz, janvier 1998



*Esquisse tirée du projet
paysager de la route de Condoz*

La route de la Glâne

- Renforcer la limite végétale côté sud en plantant un alignement de tilleuls sur les tronçons qui s'y prêtent.
- Mettre en valeur la lisière de la forêt près du parking de l'auberge de la Glâne et sur le tronçon au sud du passage CFF.



3.7 Les routes principales à caractère commercial

Route de Moncor - route de Villars
Route de la Glâne aux Daillettes

Ces artères qui se distinguent mal du style "route de banlieue" doivent être aménagées de manière plus "noble", tout en soulignant leur *caractéristique commerciale*.

- Renforcer le caractère commercial de ces deux routes principales en restructurant les enseignes et autres signalisations d'entreprises existantes et futures au bord de la chaussée, à l'aide de groupes d'affiches publicitaires et par des implantations judicieuses de luminaires (voir chapitres 4.11 et 4.13).
- Donner un important accent végétal à ces deux chaussées pour leur conférer un aspect plus noble et plus paysager, à l'image des parcs d'activités.

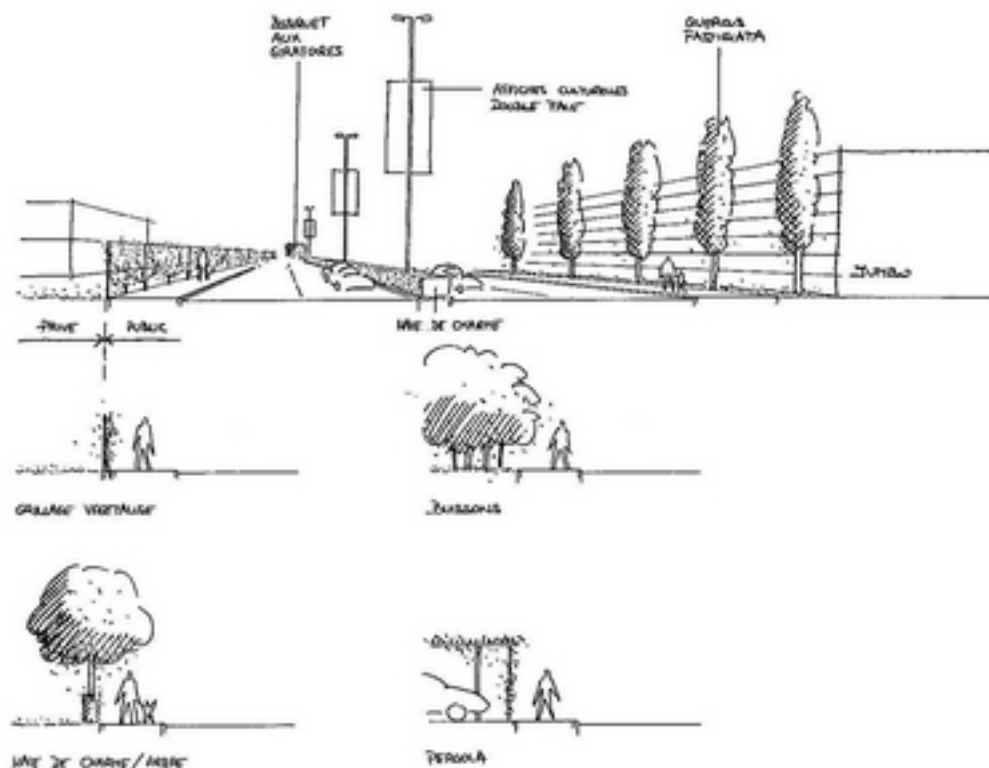
Réf.: Fiche technique n° 14 accompagnant le plan directeur (PAL 1993)

Plan d'aménagement de détail 34-35



Les routes de Moncor et de Villars

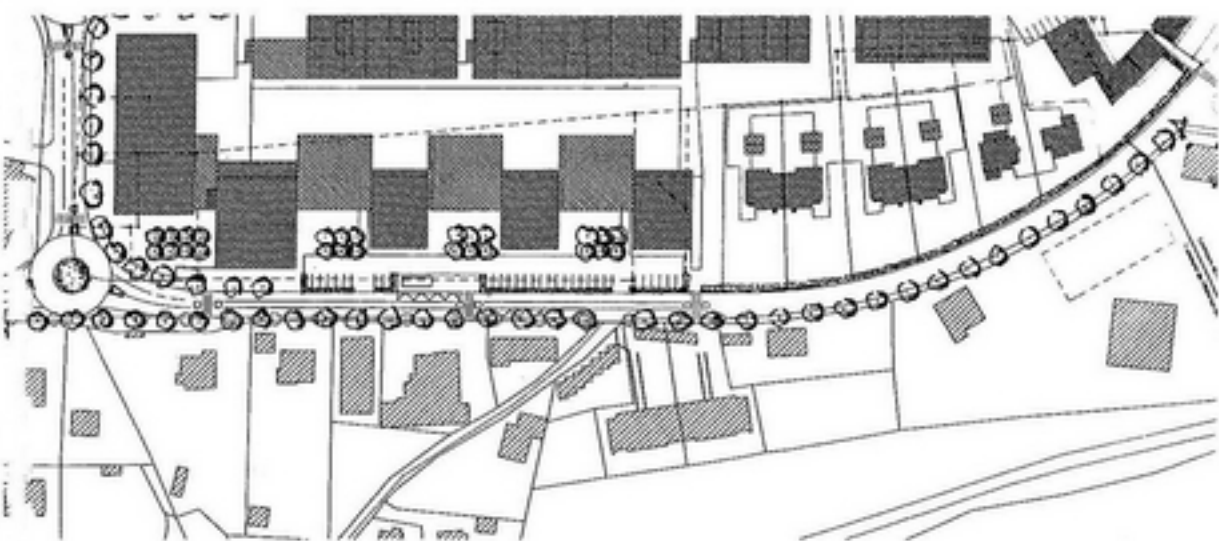
- Compléter la haie centrale de la route de Moncor par une masse de végétation plus adéquate et plus volumineuse, sans entraver la visibilité du piéton aux passages de sécurité.
- Planter au centre des giratoires des massifs de végétation plus importants (voir chapitres 3.6 et 3.8).
- Laisser se recouvrir de plantes grimpantes les clôtures délimitant le territoire des entreprises sises de chaque côté de la chaussée.
- Eviter toute affiche publicitaire sur la façade du centre commercial Jumbo, afin de préserver sa forte identité architecturale (horizontalité des matériaux en façade et verticalité des plantation de chênes).
- Limiter les affiches publicitaires aux arrêts de bus.



La route de la Glâne aux Daillettes

- Profiter du projet du plan d'aménagement des Daillettes pour donner un caractère convivial et soigné à cette partie de la route de la Glâne, élément central du quartier.
- Renforcer la végétation (arbres et haies).

Réf.: PAD 34/35 Route de la Glâne



*Croquis basé sur le plan
d'illustration fiche n°6 du
PAD 34/35*

3.9 Les routes de quartiers

Les nombreuses routes de quartier, souvent surdimensionnées, sont un *potentiel pour intervenir dans l'espace public et reconstituer une trame verte*, élément important de la signature de Villars-sur-Glâne.

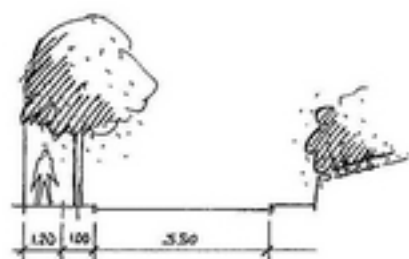
La végétalisation de ces routes de quartier est une mesure adéquate qui permettra d'organiser le stationnement de manière plus appropriée au *caractère résidentiel* des quartiers et d'aménager des pistes cyclables et des cheminements piétonniers plus conviviaux et plus sécurisants.

Dans la zone d'activité, la végétalisation des routes contribuera à rehausser la qualité spatiale des secteurs économiques, de manière à leur conférer l'aspect d'un parc d'activités recherché plutôt que de zone industrielle.

- Planter des arbres en ligne, ce qui facilite l'aménagement d'une fosse de grande dimension sur un côté de la chaussée ou la mise en réseau de plusieurs fosses successives.
- Éviter les fosses trop petites qui empêchent la croissance des arbres comme à la route du Bugnon.
- Placer les arbres de façon à mettre en valeur les perspectives des rues et à donner de l'ombre aux piétons, aux cyclistes et aux voitures stationnées.
- Choisir le rythme de la plantation des arbres en coordination avec l'installation d'un éclairage sécurisant et intimiste.
- Placer les passages de sécurité pour piétons dans la continuité des chemins piétonniers et veiller à ce que les plantations ne forment pas des écrans à la visibilité des enfants et des automobilistes.
- Renforcer la végétation de part et d'autre de la chaussée en favorisant la plantation de haies, d'arbres et de buissons sur le domaine privé.

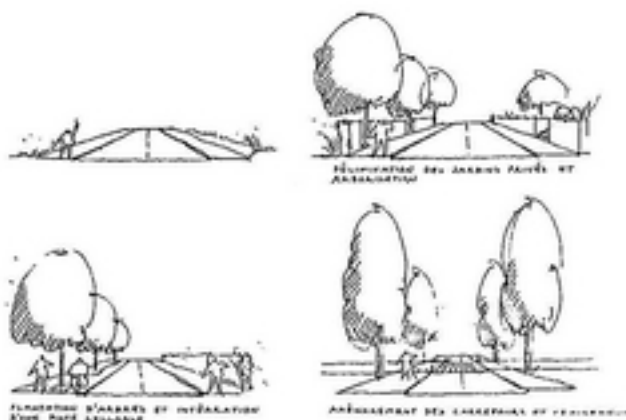
(voir chapitre 4.6)

Végétaliser les routes de quartiers



Profil minimal nécessaire
pour la plantation d'une
rangée d'arbres

Réf.: Fiche technique n°35 du le plan directeur (PAL 1993).
Plan directeur du stationnement, plan des infrastructures cyclables et des cheminements piétonniers, quartiers résidentiels, zones 30 (Cette étude en cours doit tenir compte de tous les paramètres développés dans cette conception directrice, afin de garantir l'unité de traitement sur l'ensemble du territoire de la commune)



Redimensionner et arboriser les rues de quartier



Exemple de rue à requalifier: la route de l'Eglise doit devenir un lien important entre la rue des Platanes et la place du Château

